

responsabilité civile

Par **Yannick**, le **27/03/2011** à **12:11**

bonjour, je me pose une question, j'ai un cas pratique sur la responsabilité civile délictuelle des commettants du fait de leurs préposés.

les conditions sont d'abord les conditions générales de responsabilité, c'est-à-dire la faute, le dommage et le lien causal.

il faut donc évoquer ces conditions dans un cas pratique ?

puis il y a des conditions spéciales à cette responsabilité à savoir, un lien de préposition, une faute du préposé et l'exercice des fonctions par le préposé.

dans le cas pratiques je dois évoquer toutes les conditions ? ou simplement les conditions spéciales au régime des commettants ?

merci d'avance pour vos réponses.

Par **alex83**, le **27/03/2011** à **13:02**

Bonjour,

Il faut tout évoquer. Un cas pratique demander un développement et une démonstration les plus complet possibles. Insistez bien sur la jurisprudence directement concernée mais parlez de tout.

Par **Yannick**, le **27/03/2011** à **13:44**

Donc en gros je fais :

I) La responsabilité civile délictuelle

1) Les cdt générales : dommage fait générateur (qui est la RCD des commettants du fait des préposés) et lien causal.

2) Les cdt spéciales : la RCD du commettant du fait des préposés : lien de préposition, faute du préposé et exercice des fonctions ?

je rédige mon cas pratique comme ça ?

merci pour vos réponses.

Par **alex83**, le **27/03/2011** à **14:18**

Je ne sais pas. Ça dépend du cas pratique...

Par **Yannick**, le **27/03/2011** à **15:22**

merci pour vos réponses
a bientôt